

JBP/CE

République Française

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES CULTURELLES

-----  
A R R Ê T É  
-----

Le Ministre des Affaires culturelles

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;

VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU le décret du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;

VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la Publicité et des Enseignes et notamment les articles 8 et 9 ;

VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;

VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;

VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des Commissions départementales et supérieures des sites ;

VU l'avis donné le 13 décembre 1971 par le Conseil Municipal de NAUCELLE ;

VU la délibération du 24 octobre 1972 de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du département de l'AVEYRON ;

A R R Ê T É :  
= = = = =

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de l'AVEYRON l'ensemble formé sur la commune de NAUCELLE par la rue du Four, en entier, ainsi que les façades et les toitures sur les parcelles ci-après :

426 - 428 - 429 - 431 - 432 - 434 - 435 - 436 - 437 - 438 - 439  
et 441 - de la section B feuille n° 1.

... / ...

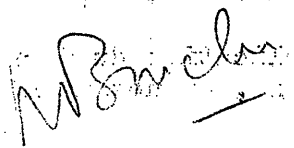
Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, de l'AVEYRON, au maire de la commune de NAUCELLE qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 25 juin 1973

Pour le Ministre et par délégation  
Pour le Directeur de l'Architecture  
Le Directeur-Adjoint de l'Architecture

signé : Claude HIRIART

Pour Appliatics  
L'Administrateur Civil  
Chargé du Bureau des Sites



signé : Nancy BOUCHE